

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 16/09/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES HAUTS REPOSOIRS A LIMAY ET GUITRANCOURT : CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 16/09/2022	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 29/09/2022	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 104**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, COGNET Raphaël, DANFAKHA Papa-Waly, CORBINAUD Fabien, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DE JESUS PEDRO Nelson, DI BERNARDO Maryse, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FONTAINE Franck, GARAY François, EL BELLAJ Jamila, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, HERVIEUX Edwige, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, LANGLOIS Jean-Claude, KONKI Nicole, LAVIGOGNE Jacky, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LITTIERE Mickaël, LE GOFF Séverine, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 30**

AOUN Cédric a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
AUFRECHTER Fabien a donné pouvoir à MELSENS Olivier  
BERMANN Clara a donné pouvoir à KONKI Nicole  
BORDG Michaël a donné pouvoir à AUJAY Nathalie  
BOUDET Maurice a donné pouvoir à MONNIER Georges  
BOURE Denis a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
DAMERGY Sami a donné pouvoir à BENHACOUN Ari  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent  
DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques  
DEBUISSE Michèle a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
DUMOULIN Cécile a donné pouvoir à JEANNE Stéphane  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à POYER Pascal  
GODARD Carole a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan

LAVANCIER Sébastien a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à KAUFFMANN Karine  
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à BRUSSEAU Pascal  
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à NEDJAR Djamel  
MULLER Guy a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric

**Absent(s) non représenté(s) : 3**

CHARBIT Jean-Christophe, DIOP Dieynaba, KHARJA Latifa

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, PIERRET Dominique

**125 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, AUJAY Nathalie, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERTRAND Alain, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BORDG Michaël, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, CORBINAUD Fabien, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DE PORTES Sophie, DI BERNARDO Maryse, DE JESUS PEDRO Nelson, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, DIOP Ibrahima, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, DUBERNARD Marie-Christine, GARAY François, GIRAUD Lionel, EL BELLAJ Jamila, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, HERVIEUX Edwige, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, KONKI Nicole, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, LE GOFF Séverine, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, POURCHE Fabrice, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**1 CONTRE :**

NICOLAS Christophe

**3 ABSTENTION :**

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, MARTIN Nathalie

**5 NE PREND PAS PART :**

BOURSALI Karim, COGNET Raphaël, DEVEZE Fabienne, DOS SANTOS Sandrine, MOREAU Jean-Marie

# EXPOSÉ

Le parc d'activités économiques (PAE) les hauts reposoirs à Limay et Guitrancourt fait l'objet d'un projet d'extension. Pour assurer sa mise en œuvre, il a été nécessaire d'inscrire une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine approuvé le 16 janvier 2020.

Les parcelles concernées par ce projet sont donc susceptibles de donner lieu à une valorisation de la valeur foncière. Or, le projet nécessite de réaliser la maîtrise foncière de près de 33 ha. Afin de garantir des prix d'acquisition favorables à la réalisation du projet, il est souhaitable de créer une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le périmètre d'extension du PAE les hauts reposoirs.

La mise en place d'une ZAD permet d'établir un périmètre d'intervention foncière à l'intérieur duquel la collectivité publique dispose d'un droit de préemption sur toutes les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits sociaux, pour une durée de six ans renouvelable. La ZAD constitue un outil de maîtrise foncière permettant de lutter contre la spéculation foncière par le système de la date dite de référence de la valeur vénale du foncier, signifiant qu'en cas de fixation judiciaire du prix, la date retenue pour l'évaluation du bien sera celle de la création de la ZAD.

Par conséquent, il apparaît donc stratégique d'instaurer une ZAD sur le périmètre d'extension du PAE les hauts reposoirs à Limay et Guitrancourt de manière à maîtriser le prix du foncier et à assurer la faisabilité du projet.

La ZAD peut être instaurée par délibération du Conseil communautaire, après avis favorable des Conseils municipaux des communes de Limay et Guitrancourt.

Par délibération en date du 17 mai 2022, le Conseil municipal de la commune de Guitrancourt a donné un avis favorable à la création de la ZAD sur le périmètre d'extension du PAE les hauts reposoirs à Guitrancourt et à Limay.

Par délibération en date du 13 juin 2022, le Conseil municipal de la commune de Limay a donné un avis favorable à la création de la ZAD sur le périmètre d'extension du PAE les hauts reposoirs à Limay et à Guitrancourt.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de décider de créer une zone d'aménagement différé sur le périmètre d'extension du PAE les hauts reposoirs à Guitrancourt et à Limay,
- de préciser les mesures de publicité afférentes,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-57 et L. 5215-20,

**VU** le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-01-16\_01 du 16 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Guitrancourt du 17 mai 2022 portant un avis favorable à la création de la zone d'aménagement différé (ZAD) sur le périmètre d'extension du PAE les hauts reposoirs à Limay et à Guitrancourt,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Limay du 13 juin 2022 portant un avis favorable à la création de la zone d'aménagement différé (ZAD) sur le périmètre d'extension du PAE les hauts reposoirs à Limay et à Guitrancourt,

**VU** le plan et la liste des parcelles ci-annexés,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 14 septembre 2022

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : DECIDE** de créer une zone d'aménagement différé sur le périmètre d'extension du PAE les hauts reposoirs à Guitrancourt et à Limay.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que conformément aux dispositions de l'article R. 212-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine, ainsi qu'en mairie de Guitrancourt et de Limay, qu'une mention de cette décision sera insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département des Yvelines, que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et qu'elle sera communiquée à la chambre départementale des notaires, au barreau près le tribunal de grande instance de Versailles et au greffe de ce même tribunal.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	<b>29 SEP. 2022</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	<b>29 SEP. 2022</b>
Exécutoire le :	<b>29 SEP. 2022</b>
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Aubergenville, le 22 septembre 2022

Le Président,



ZAMMIT-POPESCU Cécile

République Française



Yvelines

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022.10

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGE Patrick, Maire.

Séance du  
17/05/2022  
Convocation du  
12/05/2022  
Conseillers  
municipaux en  
exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

Etaient présents : M. CHEMIN Cédric, M. DAUGE Patrick, M. DE FREITAS Paulo, M. GAUDEFROY Jean Luc, M. JOUANNO Stéphane, M. LEROY Philippe, Mme MAQUINÉ Elisabeth, M. MERCADAL Alain, Mme MICHENAUD Estelle, Mme MONTBERTRAND Laurence, Mme MOREL Estelle, M. PAIN Guillaume, Mme POTTIEZ Pascale.

Absents excusés : M. LANOT Patrick donne pouvoir à Mme POTTIEZ Pascale.

Mme SAMSON Laurence donne pouvoir à Mme MICHENAUD Estelle.

Secrétaire de séance : Mme POTTIEZ Pascale

**Objet : AVIS DE LA COMMUNE DE GUITRANCOURT SUR LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE EN VUE DE L'EXTENSION DU PAE LES HAUTS REPOSOIRS A LIMAY ET GUITRANCOURT**

Le projet d'extension du Parc d'activités économiques (PAE) Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt, associé à l'approbation du PLUi, est susceptible de donner lieu à une inflation des prix du foncier. Le projet nécessite de réaliser la maîtrise foncière de près de 33 ha. Or, le PLUi augmentera les droits à construire dans ce secteur. Le maintien des prix du foncier est donc un enjeu majeur pour assurer la faisabilité du projet, notamment la qualité des programmes des espaces publics.

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) propose donc aux communes concernées de créer des périmètres de ZAD (zone d'aménagement différé), en vue de l'extension du PAE des Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt.

La ZAD est une zone où une collectivité publique dispose pour une durée de 6 ans renouvelable d'un droit de préemption sur toutes les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits sociaux. La ZAD constitue un outil de lutte contre la spéculation foncière par le système de la date dite « de référence » en cas de fixation judiciaire du prix, cette date étant celle de la création de la ZAD.

Le périmètre de ZAD proposé correspond au périmètre du projet d'extension du PAE Les Hauts Reposoirs.

La ZAD peut être instaurée par délibération du Conseil communautaire, après avis favorable de la ou les communes concernées.

Il est donc proposé au Conseil :

- De donner un avis favorable au projet de création d'une zone d'aménagement différé sur le périmètre d'extension du PAE Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt dont le plan et la liste des parcelles cadastrées sont annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-57,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.212-1 et suivants et R.212-2,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2020 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

**CONSIDERANT** que le projet d'extension du PAE des Hauts Reposoirs, associé à l'approbation du PLUi, est susceptible de provoquer une inflation des prix du foncier,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'instaurer un périmètre de ZAD pour lutter contre la spéculation foncière et assurer la faisabilité du projet d'extension du PAE Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt,

**ARTICLE UNIQUE : DONNE** un avis favorable au projet de création d'une zone d'aménagement différé sur le périmètre d'extension du PAE Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt dont le plan et la liste des parcelles cadastrées sont annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
DAUGE Patrick





## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GUITRANCOURT (78)

Utilisateur : DAUGE Patrick

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_10
Date de la décision :	2022-05-17 00:00:00+02
Objet :	Avis de la commune sur la création d'une zone d'aménagement différé en vue de l'extension du PAE les hauts reposoirs à Limay et Guitrancourt
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Identifiant unique :	078-217802966-20220517-2022_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
078-217802966-20220517-2022_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	956
Nom original :		
2022_10 Avis extension ZAD les hauts reposoirs .pdf	application/pdf	120779
Nom métier :		
99_DE-078-217802966-20220517-2022_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	120779

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être signée	24 mai 2022 à 09h29min21s	En attente d'être signé
Posté	24 mai 2022 à 09h30min55s	L'acte a été signé électroniquement
En attente de transmission	24 mai 2022 à 09h31min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mai 2022 à 09h31min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mai 2022 à 09h31min52s	Reçu par le MI le 2022-05-24

**DELIBERATION N° 32 / 2022  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 13 juin 2022**

**Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire**

**Présents :** M. NEDJAR, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. BA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

**Excusés et ont donné procuration :** Mme MACKOWIAK à M. BA, M. DADDA à Mme BOULET, Mme CETINKAYA à M. BOURÉ, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER

**Secrétaire de séance :** Mme NAZEF Sofia

**Objet : Projet de création d'une Zone d'aménagement Différé (ZAD) en vue de l'extension du Parc d'Activités Economique (PAE) Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt.**

Monsieur Le Maire expose :

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise propose créer un périmètre de ZAD en vue de l'extension du PAE des Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt.

La ZAD est une zone où une collectivité publique dispose pour une durée de 6 ans renouvelable d'un droit de préemption sur toutes les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits sociaux. La ZAD constitue un outil de lutte contre la spéculation foncière par le système de la date dite « de référence » en cas de fixation judiciaire du prix, cette date étant celle de la création de la ZAD.

Le périmètre de ZAD proposé correspond au périmètre du projet d'extension du PAE Les Hauts Reposoirs.

La ZAD peut être instaurée par délibération du Conseil communautaire, après avis favorable des communes concernées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.212-1 et suivants et R.212-2,

**VU** les statuts de la Communauté Urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2020 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

**CONSIDERANT** que le projet d'extension du PAE des Hauts Reposoirs, associé à l'approbation du PLUi, est susceptible de provoquer une inflation des prix du foncier,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'instaurer un périmètre de ZAD pour lutter contre la spéculation foncière et assurer la faisabilité du projet d'extension du PAE Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

**ARTICLE UNIQUE** : De donner un avis favorable au projet de création d'une Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre d'extension du PAE Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt dont le plan et la liste des parcelles cadastrées sont annexés à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire,  
  
D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet de création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) en vue de l'extension du Parc d'activités économique (PAE) Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt

---

Date de transmission de l'acte : 21/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/06/2022

---

Numéro de l'acte : delib-32-2022 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20220621-delib-32-2022-DE

---

Date de décision : 21/06/2022

Acte transmis par : Corinne STIGER

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Référence cadastrale	Adresse	Surface (m <sup>2</sup> )
E0101	LES VERREUSES 75016 GUITRANCOURT	760
E0102	LES VERREUSES 78440 GUITRANCOURT	960
E0103	LES VERREUSES 78520 GUITRANCOURT	1540
E0104	LES VERREUSES 83160 GUITRANCOURT	2060
E0105	LES VERREUSES 78440 GUITRANCOURT	1320
E0106	LES VERREUSES 78520 GUITRANCOURT	1660
E0107	LES VERREUSES GUITRANCOURT	46260
E0145	LES VERREUSES 93170 GUITRANCOURT	1744
E0146	LES VERREUSES 56860 GUITRANCOURT	8456
BC0032	LES GUERNOIS 78520 LIMAY	555
BC0033	LES GUERNOIS 78440 LIMAY	660
BC0034	LES GUERNOIS 78410 LIMAY	840
BC0035	LES GUERNOIS 78930 LIMAY	1510
BC0036	LES GUERNOIS 78930 LIMAY	200
BC0037	LES GUERNOIS 78410 LIMAY	5240
BC0038	LES GUERNOIS 78410 LIMAY	1590
BC0039	LES GUERNOIS 78410 LIMAY	7220
BC0040	LES GUERNOIS 76000 LIMAY	3210
BC0041	LES GUERNOIS 76000 LIMAY	5480
BC0042	LES GUERNOIS 78440 LIMAY	7530
BC0043	LES GUERNOIS 78200 LIMAY	3040
BC0044	LES GUERNOIS 78410 LIMAY	9780
BC0045	LES GUERNOIS 78520 LIMAY	14650
BC0046	LES GUERNOIS 78990 LIMAY	4710
BC0057	LES GUERNOIS 78520 LIMAY	3035
BC0058	LES BAS METS 75014 LIMAY	9210
BC0059	LES BAS METS 76690 LIMAY	11590
BC0060	LES BAS METS 27700 LIMAY	2750
BC0061	LES BAS METS 22120 LIMAY	5240
BC0062	LES BAS METS 95420 LIMAY	13680
BC0063	LES BAS METS 75014 LIMAY	2880
BC0064	LES BAS METS 75014 LIMAY	1680
BC0065	LES BAS METS 78410 LIMAY	6140
BC0066	LES BAS METS 78440 LIMAY	7560
BC0067	LES BAS METS 78440 LIMAY	8730
BC0068	LES BAS METS 76000 LIMAY	5450
BC0069	LES BAS METS 78200 LIMAY	5710
BC0070	LES BAS METS 78200 LIMAY	7700
BC0071	LES BAS METS 78520 LIMAY	770
BE0017	LE FOND DES GAILLARDES 78520 LIMAY	17830
BE0018	LE FOND DES GAILLARDES 78520 LIMAY	5170
BE0019	LE FOND DES GAILLARDES 78520 LIMAY	4330
BE0020	LE FOND DES GAILLARDES 78520 LIMAY	8450
BE0021	LE FOND DES GAILLARDES 78930 LIMAY	3900
BE0022	LE FOND DES GAILLARDES 78520 LIMAY	13020
BE0023	LE FOND DES GAILLARDES 22120 LIMAY	3430
BE0024	LE FOND DES GAILLARDES 27400 LIMAY	3470

BE0025	LES BASSES GAILLARDES 78520 LIMAY	10580
BE0026	LES BASSES GAILLARDES 75014 LIMAY	8180
BE0027	LES BASSES GAILLARDES 78200 LIMAY	7370
BE0028	LES BASSES GAILLARDES 78930 LIMAY	17640
	<b>TOTAL</b>	<b>326470</b>

Carte : Projet périmètre de la ZAD - Extension PAE Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt

